

D. Proposition de la Chine

La proposition la plus récente en vue d'un nouvel accord sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique a été faite par le délégué de la Chine à la Conférence sur le désarmement.⁵²

L'objectif principal recherché est d'empêcher l'arsenalisation de l'espace extra-atmosphérique en interdisant la mise à l'essai, l'installation et l'utilisation d'armes, de systèmes d'armes et de leurs composantes dans l'espace extra-atmosphérique. Les pays ayant les capacités spatiales les plus importantes assumeraient une responsabilité particulière pour ce qui est d'empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et de s'assurer de l'utilisation à des fins pacifiques de l'espace.

On ne propose pas de dispositions de traité spécifiques, mais on relève plutôt plusieurs questions auxquelles un traité devrait s'attaquer. Les États parties au traité s'engageraient à ne pas mettre à l'essai, installer ou utiliser des armes, des systèmes d'armes ou des composantes de systèmes d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Il faudrait aussi songer à des dispositions prévoyant les activités admissibles, ce qui aiderait à distinguer les activités qui sont interdites et celles qui ne le sont pas.

Il faudrait également définir des expressions telles que « espace extra-atmosphérique », « armes spatiales », « systèmes d'armes » et « composantes de systèmes d'armes ».

Les mesures de vérification appropriées pouvant être requises sont un élément clé de tout accord futur. Il faudrait également prévoir des mécanismes de consultation, de clarification et de règlement des différends éventuels pour qu'il y ait davantage de transparence et pour réduire au minimum tous soupçons.

La proposition de la Chine renferme assurément de nombreuses suggestions semblables à celles formulées par des pays tels que le Canada, la Russie, la Suède et la France. Sa portée est plus large que celle de la proposition du Canada, comme elle vise à interdire la mise à l'essai, l'installation et l'utilisation non seulement d'armes et de leurs composantes mais aussi de systèmes d'armes.⁵³ L'expression « systèmes d'armes » viserait des technologies spatiales comme les fusées, les satellites et leurs composantes ainsi que les systèmes basés sur Terre de contrôle et de poursuite. Il est manifeste que les tentatives en vue d'interdire de telles technologies soulèveraient beaucoup d'opposition et ne constituent donc pas un objectif réaliste.

L'idée de déterminer les « activités admissibles » fait également écho à des suggestions faites dans le passé par le Canada et par la France. On fait ressortir que la vérification est un élément clé du succès de négociations entourant un traité sur la maîtrise des armements dans l'espace extra-atmosphérique.

⁵² "Letter dated 9 February 2000 from the Permanent Representative of China to the Conference on Disarmament Addressed to the Secretary-General of the Conference Transmitting a Working Paper Entitled "China's Position on and Suggestions for Ways to Address the Issues of Prevention of an Arms Race in Outer Space at the Conference on Disarmament", CD/1606.

⁵³ Se reporter aux documents suivants présentés par le Canada à la CD : Document de travail concernant l'action de la Conférence du désarmement dans le domaine de l'espace, CD/1487, le 21 janvier 1998; Proposition concernant l'action de la Conférence du désarmement dans le domaine de l'espace, CD/1569, le 4 février 1999.